



Fondation  
de  
France

PROGRAMME  
PROMOTION DE L'AGRICULTURE  
FAMILIALE EN AFRIQUE DE L'OUEST

# L'ALIMENTATION SCOLAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST

## BENIN, BURKINA FASO, SENEGAL ET TOGO ÉTAT DES LIEUX 2023

Auteurs : Chikomborero Gonese (CFSI),  
Yvon Saroumi (Inter-réseaux), Hélène Basquin Fané (CFSI).



Repas organisé dans une école du département de Rufisque au Sénégal © JB Russel/Grdr

## SOMMAIRE

---

SIGLES ET ACRONYMES .....	3
AU BÉNIN.....	4
AU BURKINA FASO.....	8
AU SÉNÉGAL .....	12
AU TOGO .....	17
EN CONCLUSION.....	21
RÉFÉRENCES .....	22

## SIGLES ET ACRONYMES

---

- Anadeb** : Agence nationale d'appui au développement à la base
- ANCB** : Association nationale des communes du Bénin
- CGE** : Comités de gestion des écoles
- Cicodev** : Institut panafricain pour la Citoyenneté, les Consommateurs et le Développement
- CPF** : Confédération paysanne du Faso
- CRS** : Catholic relief service
- Das** : Direction de l'alimentation scolaire (Bénin)
- DAMSSE** : Direction de l'allocation des moyens spécifiques aux structures éducatives (Burkina Faso)
- Dcas** : Division des cantines scolaires (Sénégal)
- FCB** : Fonds commun budgétaire
- FSB** : Filets sociaux et services de base
- GAASS** : Groupe d'amis de l'alimentation scolaire au Sénégal
- GMSANE** : Groupe Multisectoriel de l'Alimentation et la Nutrition à l'École (Sénégal)
- GPE** : *Global partnership for education*. (Français : Partenariat mondial pour l'éducation)
- IEF** : Inspections de l'éducation et de la formation (Sénégal)
- LCSSA** : Laboratoire Central de Sécurité Sanitaire des Aliments (Bénin)
- MAEP** : Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (Bénin)
- MEMP** : Ministère des Enseignements maternel et primaire (Bénin)
- MEN** : Ministère de l'Éducation nationale (Sénégal)
- MENA** : Ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation (Burkina Faso)
- Onasa** : Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (Bénin)
- OP** : Organisation de producteurs / Organisation paysanne
- Pam** : Programme alimentaire mondial
- PDC** : Projet de développement communautaire
- Pnas** : Politique nationale d'alimentation scolaire
- Pnasi** : Programme national d'alimentation scolaire intégré
- Pnud** : Programme des Nations unies pour le développement
- PME** : Programme mondial pour l'éducation
- PPCS** : Programme présidentiel de cantines scolaires
- Repas** : Réseau des parlementaires pour l'alimentation scolaire et la modernisation des daaras (Sénégal)
- Saber** : *Systemic approach for better education result*
- Unicef** : Fonds des Nations unies pour l'enfance

## AU BÉNIN

### LES DEBUTS DE L'ALIMENTATION SCOLAIRE AU BENIN

Les premières cantines à l'initiative du Programme alimentaire mondial (Pam) sont mises en place à partir de 1975. Deux principaux objectifs étaient poursuivis à savoir i) contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et le développement du capital humain, et ii) renforcer les capacités nationales de préparation aux situations d'urgence.

L'implication de l'État béninois dans l'alimentation scolaire débute en 2000 avec un programme national mis en œuvre par le ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP) s'inspirant de l'approche du Pam. En 2014, le ministère se dote d'une Direction de l'alimentation scolaire (Das) qui gère le budget public alloué aux cantines et assure leur suivi. La même année, une Politique nationale d'alimentation scolaire est adoptée.

En 2015, les résultats ne sont pas jugés satisfaisants : ressources financières insuffisantes, complexité des procédures de passation de marché pour l'achat et le transport des vivres, mauvaise gestion des vivres, nombre assez réduit de jours de fonctionnement des cantines, absence de mécanisme de renforcement de capacités des acteurs, inexistence d'outils de suivi-évaluation.

### LA DELEGATION AU PAM

En 2016, le nouveau pouvoir en place lance un autre programme d'alimentation scolaire. Celui-ci est doté d'un budget plus important et ambitionne de bénéficier à plus d'écoliers que le précédent. Sa mise en œuvre est déléguée au Pam dont l'approche est jugée la plus efficiente. L'année 2017 marque un tournant avec la signature du Programme national d'alimentation scolaire intégré<sup>1</sup> (Pnasi, 2017/2021). Le gouvernement reste associé au Pam qui le conseille et assure la mise en œuvre du programme. Dans sa mission l'organisation onusienne collabore avec des ONG nationales qui assurent la mobilisation des communautés et le suivi de l'exécution du Pnasi à échelle locale.

#### Centralisation

Dans le cadre du Pnasi, le suivi des cantines est aussi assuré par les Directions départementales des enseignements maternel et primaire qui ont en leur sein un service dédié à l'alimentation scolaire. Ces structures n'ont pas de pouvoir décisionnel sur les cantines dont la gestion reste centralisée au niveau de l'État. C'est pour cela que l'Association nationale des communes du Bénin (ANCB) mène actuellement un plaidoyer pour obtenir la décentralisation de la gestion des cantines vers les communes ou les départements.

#### Taux de couverture élevé en progression rapide

Le Pnasi vise à terme la mise en place de cantines dans près de 4 000 écoles. Au cours de la première année les cantines Pnasi ont été installées dans les écoles qui bénéficiaient du précédent programme gouvernemental. Pour les écoles choisies par la suite, les critères ayant permis leur intégration au Pnasi n'ont pas été jugés transparents. Toutefois, la progression du taux de couverture est rapide.

Pour l'année scolaire 2019/2020, 3 234 écoles bénéficiaient d'une cantine gouvernementale, dont 3 852 par le Pam. Ainsi, 642 782 écoliers<sup>2</sup> représentant un peu plus de 38 % des enfants scolarisés du pays bénéficiaient des cantines Pam/Pnasi<sup>3</sup>. Deux ans plus tard, pour l'année scolaire 2021-2022, ce sont 5 532 écoles regroupant 1 025 203 élèves qui bénéficiaient d'une cantine scolaire, représentant une couverture de 75%.

Au regard des différents résultats obtenus, le gouvernement ambitionne une couverture universelle dès la rentrée 2023-2024.

1) Aujourd'hui toutes les fonctions de la Direction de l'alimentation scolaire ont été transférées au Pnasi.

<sup>2</sup> Pour l'année scolaire 2017/2018, le Bénin comptait 1 660 247 enfants scolarisés en école primaire (Statistique du MEMP).

<sup>3</sup> Parallèlement au Pnasi, le Pam met en œuvre au Bénin un Plan Stratégique Pays Intérimaire qui inclut des activités d'alimentation scolaire dans 620 écoles.

## PRINCIPAUX ACTEURS EN PRESENCE ET RESPONSABILISATION

**L**e Pnasi, mis en œuvre suivant une approche multisectorielle et intégrée<sup>4</sup>, mobilise divers acteurs complémentaires. Le Pam est chargé du pilotage avec le MEMP (qui supervise tout le programme) mais plusieurs autres ministères sont aussi impliqués. Il s'agit des :

- ministère du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale qui assure le suivi de la planification et de la programmation ;
- ministère de l'Economie et des finances (MEF) qui est chargé de la mise en place à bonne date du financement ;
- ministère de la Famille et de la Microfinance (MFM) qui facilite la mise en place de micro-crédits aux petits producteurs/femmes agricultrices dans le cadre des activités d'approvisionnement des CS ;
- ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) qui, en plus de veiller à la disponibilité en quantité et en qualité des vivres sur le marché local (en collaboration avec le Ministère en charge du Commerce), est également en charge de l'organisation, de la formation et de l'accompagnement des producteurs locaux à travers ses structures déconcentrées.

On retrouve également au sein de cette structure de coordination, la Cellule Présidentielle de Suivi du Fonctionnement des Etablissements Scolaires et Universitaires (CPSFESU), chargée du suivi des projets éducation du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG), qui assure le contrôle de la mise en œuvre du Pnasi.

Pour opérationnaliser le programme, le Pam contractualise notamment avec des Organisations non gouvernementales (ONG) qui déploient des équipes terrain entièrement dédiées au Pnasi et qui sont responsables de la mise en œuvre du programme dans le/les département(s).

Dans la chaîne d'approvisionnement, des structures publiques spécifiques interviennent également. C'est le cas par exemple du Laboratoire Central de la Sécurité Sanitaire des Aliments (LCSSA) en charge de la conduite des analyses de qualité des produits afin de s'assurer de leur conformité avec les normes exigées.

Le Pam mobilise également des prestataires privés notamment des transporteurs pour le convoyage des vivres vers les différentes localités.

L'Association des communes du Bénin participe quant à elle au suivi du mécanisme d'achat de vivres auprès des producteurs et capitalise les acquis de la phase pilote pour la mise à l'échelle à l'ensemble des communes.

D'autres partenaires tels que l'ONG américaine *Catholic relief service* (CRS), et le Programme mondial pour l'Education (PME) sont sollicités pour partager leurs expériences en matière de mise en place, gestion et suivi-évaluation des cantines scolaires. Le CRS a une expérience de collaboration avec des ONG dans la mobilisation des communautés. Le PME a, par ailleurs, développé un modèle de comité de gestion des cantines scolaires impliquant les Chefs de région pédagogique<sup>5</sup> et les mairies qui pourrait inspirer le Pnasi. L'objectif est de parvenir à une approche consensuelle de mise en œuvre avec des procédures et outils harmonisés pour faciliter le renforcement de capacités nationales et la pérennisation de l'alimentation scolaire.

Parallèlement au Pnasi, d'autres actions sont mises en œuvre par des organisations étrangères parmi lesquelles CRS, le Pam, le Fonds commun budgétaire (FCB), le Partenariat mondial pour l'éducation (PME/GPE), la coopération Danoise, ou encore l'Unicef.

## LE BUDGET ALLOUE AUX CANTINES SCOLAIRES REEVALUE

**D**epuis ses premières interventions dans les programmes d'alimentation scolaire, l'État met à disposition du MEMP un budget destiné aux cantines scolaires. La contribution financière de l'État à l'alimentation scolaire perdure dans le cadre du Pnasi. Au moment du lancement du programme, le

<sup>4</sup> L'approche « intégrée » vise à associer l'alimentation scolaire à des interventions en faveur de la santé, la nutrition, l'agriculture, l'hygiène et l'assainissement. Une telle approche permet de maximiser les effets des actions entreprises

<sup>5</sup> Les régions pédagogiques sont des entités décentralisées du Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire (MEMP)

budget alloué s'élevait à 27,2 milliards de FCFA pour 5 ans sur la période 2017-2022 (en comparaison à 1,5 milliard annuel précédemment). Ce portefeuille a été revu à la hausse en 2018 pour atteindre les 48,8 milliards de FCFA (pour 5 années scolaires). Cette revalorisation a été possible grâce aux contributions de partenaires financiers de l'État<sup>6</sup> (y compris certains dons en nature). Cette somme est destinée à financer trois séries d'activités : « l'approvisionnement et le fonctionnement des cantines », « la mise en place d'activités multisectorielles à l'échelle des écoles et l'appui des groupements de producteurs pour un approvisionnement local des cantines » et enfin, « la mise en place de cadres de pilotage du Pnasi et le renforcement des capacités des acteurs institutionnels et communautaires ». Sur ce budget, 3,4 milliards de FCFA ont été débloqués pour financer les repas dans 3 179 écoles en 2018/2019 (soit environ 28 % du budget annuel).

En janvier 2022, le gouvernement faisait le constat qu'au 31 décembre 2020, la couverture moyenne des écoles par le Pnasi était de 54%. Les évaluations effectuées ont révélé que les indicateurs de performance dans les zones rurales ont connu plus d'amélioration dans les écoles pourvues de cantines scolaires comparativement à celles qui n'en disposent pas. Sur cette base, le Gouvernement a décidé de la poursuite du Programme et de son extension avec plus de 30 milliards sur chacune des 5 années à venir<sup>7</sup>.

Le budget alloué au Pnasi est censé permettre d'offrir à chaque élève étudiant dans une école bénéficiant du programme 165 repas par année scolaire, composés de céréales (150 grammes), de légumineuses (30 gr), d'huile végétale (10 gr) et de sel iodé. Le transfert annuel prévu est ainsi estimé à 31,845 kilogrammes par élève.

Le coût de la ration dans le cadre du Pnasi est passé de 114 Fcfa sur la période de septembre 2017 à juin 2019, à 98 FCFA entre juillet 2019 et décembre 2020. Cette baisse qui serait liée à l'extension et à l'augmentation de couverture produisant un effet d'économie d'échelle<sup>8</sup>.

Pour les cantines hors Pnasi organisées par l'ONG américaine CRS, le coût moyen varie selon les modalités d'approvisionnement. Selon le rapport de l'évaluation finale du « *Benin Local and Regional Food Aid Procurement Project (LRP)*<sup>9</sup> », le coût par repas et par enfant est de 84 FCFA pour les cantines à approvisionnement local contre 109 FCFA pour les cantines « classiques du CRS » approvisionnées en produits importées.

## PARTICIPATION DEMANDEE

**D**ans le cadre du Pnasi, une contribution financière de 25 FCFA/jour/enfant est demandée aux parents. Cet argent permet d'acheter les protéines et les condiments nécessaires à la préparation des plats. Il est à ce titre indispensable pour offrir des repas équilibrés aux écoliers. Des contributions en nature sont possible mais ces 25 FCFA sont indispensables pour rémunérer les prestataires recrutés dans la localité pour la préparation et le service des repas. La collecte de ces contributions ne se fait pas sans difficultés. Tous les parents d'élèves ne s'en acquittent pas et quand ils le font, leur participation est parfois irrégulière. Elle tend par ailleurs à diminuer avec le temps. De fait, ces contributions sont toujours en deçà des attentes. Les évaluations n'ont enregistré aucun phénomène d'exclusion pour les élèves dont les familles ne règlent pas la contribution. Pour éviter que cette contribution ne devienne une source de tensions, d'autres sources de financement doivent être envisagées. En attendant, choix est fait de garantir un repas à chaque élève, que ses parents s'acquittent ou non de la contribution.

<sup>6</sup> En 2018 l'État comptait parmi ses partenaires, la Banque africaine de développement, la Banque interaméricaine du développement, la Banque mondiale, la Coopération suisse et l'Allemagne se sont engagés à participer financièrement au Pnasi. La Chine et le Japon offrent des dons en nature.

<sup>7</sup> le Conseil des ministres en date du 19 janvier 2022 a « instruit le ministre de l'Economie et des Finances à l'effet de mettre à disposition, dans le cadre du partenariat avec le Pam, les ressources nécessaires qui s'élèvent à la somme de 153.850.098.105 FCFA pour les cinq prochaines années scolaires, soit 15.623.210.000 FCFA pour assurer l'extension du programme au cours de l'année scolaire 2021-2022 ; 31.241.510.000 FCFA pour 2022-2023 puis 29.010.000.000 FCFA pour chacune des trois années suivantes ».

<sup>8</sup> Rapport de l'évaluation finale du PNASI (juillet 2022)

<sup>9</sup> Financé par le Département de l'agriculture des États-Unis (USDA), le LRP est mis en œuvre de septembre 2017 à décembre 2019 par le CRS, avec pour objectif de soutenir la mise en place et le fonctionnement de cantines scolaires dans les écoles publiques des communes de N'dali, Pèrèrè, Parakou et Tchaourou au Nord Bénin

## MONTEE EN PUISSANCE DE L'APPROVISIONNEMENT LOCAL DES CANTINES

**D**ans le cadre du Pnasi, le gouvernement assure trois livraisons de vivres par an. Les denrées peuvent être achetées sur le marché local, régional ou international. L'ambition est toutefois de dynamiser l'économie locale en incitant l'achat auprès de petits producteurs. Lors du lancement du Pnasi, les quantités minimales de produits locaux avaient été fixées à 10 % puis à 20 %. La loi des finances de 2019 recommande que les cantines soient approvisionnées en produits locaux. Mais les seuils fixés étaient modestes<sup>10</sup> et laissaient encore une place importante aux produits importés. Par exemple, en 2017/2018, la totalité du riz distribué aux cantines était importée. 35 % venaient de Chine et du Japon, deux partenaires financiers dont la contribution au Pnasi se matérialise par des dons en nature. Hormis pour les haricots (niébé) et le maïs, les denrées fournies par le Pam étaient encore principalement importées. L'organisation se fournissait principalement auprès de grossistes qu'il a agréés<sup>11</sup>. Et même pour le niébé et le maïs, les demandes étaient rarement comblées par des coopératives locales car un certain nombre d'enjeux n'avaient pas été pris en compte (standards qualité qui auraient nécessité un renforcement de leurs capacités). Néanmoins, le dynamisme d'un réseau de transformatrices de riz lui a permis de se faire entendre par la Première dame qui a intercedé en leur faveur auprès du Pam. Ainsi, elles ont pu livrer 1 200 tonnes de riz étuvé aux cantines. Fin 2020, le Pam s'est engagé à réserver une quote-part d'achat au riz et à l'huile produits au Bénin. À cette occasion, il a également annoncé la volonté d'abandonner l'approvisionnement sur les marchés extérieurs pour le maïs. Et les ambitions d'approvisionnement local se sont considérablement accrues depuis, notamment en 2022 avec :

- l'organisation par le Pam d'un atelier avec les organisations de producteurs sur la chaîne d'approvisionnement des cantines scolaires en vivres locaux (avril 2022) ;
- le début d'un processus d'élaboration d'un projet de loi sur l'alimentation scolaire avec un seuil minimal d'approvisionnement en produit locaux fixé à 75%.

Formellement, il existe quatre options d'achats pour approvisionner les cantines scolaires :

- Option d'achat par mise à disposition en nature ou sans compétition : C'est une option à travers laquelle il est mis à la disposition des cantines via le Pam, un stock de denrées déjà collectées auprès d'un donateur qui peut être le Gouvernement ou un PTF. Ce dernier fournit au Pam différents documents (factures, confirmation du tonnage réellement mis à disposition, prix, numéro de compte du fournisseur etc.) pour permettre l'enregistrement du stock dans sa base de données. Cette option a déjà été expérimentée notamment avec le stock Onasa pour le maïs en 2017 ; et les dons japonais en 2017 et chinois (2017 à 2019) pour le riz.
- Option d'achat par compétition ouverte à tous: cette option est le mécanisme traditionnel du Pam pour l'achat des vivres. Les potentiels fournisseurs (des grossistes ou des commerçants) font l'objet d'évaluation afin de s'assurer de leur capacité de stockage, de leur capacité financière, de la disponibilité des stocks et de la disponibilité d'informations sur les stocks manipulés au cours des deux dernières années. Des comités sont mis en place pour les évaluations des offres en fonction des montants proposés par les fournisseurs et la délégation (enveloppe) financière octroyée au Bureau Pays. Concernant les achats de vivres, un contrôle de qualité est fait par le Pam. Pour les achats locaux, avant la signature du contrat, un premier prélèvement est effectué au niveau du magasin du fournisseur, puis analysé selon les normes de qualité du Pam. Les conclusions de ce premier contrôle conditionnent la signature ou non d'un contrat. Si le contrat est signé, lors de la réception des vivres, en plus de la vérification des quantités, un second prélèvement (au niveau du magasin Pam) sera effectué et analysé dans le but de confirmer les résultats de la première analyse. En ce qui concerne les achats internationaux, des échantillons sont prélevés au port lors du déchargement des produits des navires, pour être analysés en vue de vérifier la qualité des vivres achetés.
- Option d'achat direct auprès des petits producteurs : L'option d'achat direct consiste à approvisionner les cantines scolaires à partir des coopératives agricoles situées à proximité des écoles dans un rayon déterminé. Ce type d'achat permet aux produits agricoles du terroir de passer du champ à l'assiette de

<sup>10</sup> Ces seuils ont été dépassés pour les deux années scolaires : 39% en AS1 et 37 % en AS2.

<sup>11</sup> Sont agréés les détaillants capables de fournir des vivres de qualité et en quantité dans les délais exigés par le Pam. En 2019, 37 % des achats sur le marché national étaient réalisés chez ces grossistes.

l'élève. Ce processus implique la définition d'une méthodologie de fixation de prix, un mode paiement et de contrôle de qualité adapté.

- Option d'achat par compétition avec attribution de quotas (actuellement aussi en cours d'expérimentation) : Les fournisseurs éligibles sont principalement des coopératives agricoles notamment des coopératives des producteurs à la base ou les Unions Communales des producteurs pour le maïs, et des rizeries locales telles que la Sobreti, les Esop, l'URFER, ou toutes autres unités de transformation de riz local capables de respecter les exigences du Pam pour le riz . En pratique, il est dressé une liste complète des potentielles coopératives « fournisseurs » avec lesquelles le Pam envisage de travailler. Le Pam procède ensuite à une évaluation de leurs capacités en fonction des objectifs visés (denrées, volumes, qualités, localisation). La sélection des coopératives sur une liste restreinte obéit à une série de critères. Il s'agit entre autres pour l'OP d'être légalement enregistrée, disposer d'un produit de base ciblé par le Pam, avoir une bonne capacité de stockage, disposer d'un historique des ventes/productions, avoir de petits exploitants comme membres (au moins 70%), avoir des membres féminins (au moins 30%), vendre au prix du marché.

Alors que les deux premiers cas ne sont pas du tout favorables aux OP, les deux autres le sont. À travers le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), le Pam identifie les coopératives de base mais il existe un problème de représentativité. Il faudrait échanger avec les OP et les interprofessions pour qu'elles soient partie prenantes de l'identifications des coopératives de base. En 2023/24, la Plateforme nationale des organisations paysannes et de producteurs agricoles du Bénin (Pnoppa) se mobilise pour que les coopératives soient en mesure de répondre à la demande des cantines (planification, stockage, suivi de la qualité, etc.)

Les produits maraîchers sont à la charge des parents d'élèves. Le Pam encourage la mise en place des jardins et/ou des champs scolaires prévus dans le Pnasi pour compléter les livraisons trimestrielles du programme. Il s'agit de faire participer les communautés à l'alimentation des écoliers. C'est aux parents d'élèves qu'incombe l'entretien de ces espaces de production. En 2019, des jardins scolaires existaient pour 37 % des écoles (déploiement limité par le manque d'eau et/ou de terre, par la présence d'animaux transhumants ou bien parfois par l'absence de volonté des parents).

En savoir plus sur les cantines/marchés institutionnels au Bénin :

- Entretien avec Joseph Koutchika du Conseil de concertation des riziculteurs du Bénin (CCRB), [Un accord cadre pour gagner des parts de marché public](#), 2021
- Entretien avec Joukov Dahouè de la Plateforme nationale des organisations paysannes et de producteurs agricoles du Bénin (Pnoppa), [Les organisations de producteurs plaident pour les produits locaux dans les cantines scolaires](#), 2023

## AU BURKINA FASO

---

### LES DEBUTS DE L'ALIMENTATION SCOLAIRE AU BURKINA FASO

**E**n amont des premières cantines institutionnalisées, des dynamiques endogènes existaient : les chefs de village collectaient des denrées alimentaires pour nourrir les enfants à l'école. Les premières cantines gérées par l'ONG américaine *Catholic relief service* (CRS) se développent sur l'ensemble du territoire des années 1960 aux années 90. L'ONG exprime alors sa volonté de se retirer progressivement des programmes d'alimentation scolaire burkinabè.

L'État s'implique progressivement en devenant le responsable d'exécution du programme de cantines. Il crée en 1988 un service dédié à la gestion des cantines pour les écoles qui n'étaient plus couvertes par le CRS. Il s'agit de la Direction de l'allocation des moyens spécifiques aux structures éducatives (DAMSSE), qui est



alors chargée de la gestion des cantines scolaires, et qui assure notamment l'achat et le transport des vivres vers les écoles dans les zones d'intervention ciblées. En 2000, le gouvernement annonce un plan<sup>12</sup> pour la construction d'une cantine dans chaque école du pays et le Pam commence à intervenir également. Le CRS se maintient dans les espaces ruraux, à faible taux de scolarisation ou soumis à l'insécurité alimentaire.

## DES CANTINES DITES ENDOGENES JUSQU'EN 2011

**E**n réponse au retrait de l'ONG américaines des zones urbaines, le gouvernement suscite le retour des cantines dites endogènes<sup>13</sup>. Il s'agit d'un modèle de cantines autogérées dans lequel chaque famille donne une contribution<sup>14</sup>, en nature ou en espèces, afin de constituer un stock de vivres destiné à la préparation des repas des écoliers. Ces stocks sont parfois complétés par la mise en place de jardins ou de champs scolaires. Des années 1990 à 2011, la constitution d'une cantine endogène était la condition *sine qua non* pour bénéficier de la dotation en vivres de l'État. Elle n'était livrée qu'au deuxième trimestre. À ce titre, la cantine autogérée était à la fois un moyen d'autonomiser les écoles et de compléter l'approvisionnement institutionnel insuffisant. En effet, les vivres fournis par l'État ne couvrent que trois mois des besoins de cuisine. De plus, les aliments sont généralement assez peu diversifiés (riz : 75 % ; haricots : 17.5 % ; huile : 7.5 %). À partir de 2011, l'État abandonne cette exigence et commence à octroyer des vivres à toutes les écoles du pays sans condition.

## DECENTRALISATION A PARTIR DE 2016

**M**algré les efforts consentis par l'État et ses partenaires, la gestion des cantines scolaires était compliquée par sa centralisation, la lourdeur des procédures d'acquisition, de transport et de stockage des vivres. Pour répondre à ces problématiques, un arrêté de 2016 a délégué la gestion des services de cantine aux mairies de 41 provinces<sup>15</sup>. À travers cette décentralisation, les pouvoirs publics voulaient améliorer le système éducatif du pays mais aussi responsabiliser les communautés locales pour impulser un développement à la base. Tous ces efforts faits pour lutter contre l'insécurité alimentaire des écoliers ne profitent pas aux enfants non scolarisés. Ainsi, le Président<sup>16</sup> burkinabè a lancé en juin 2021 l'initiative « Assurer à chaque enfant en âge scolaire, au moins un repas équilibré par jour ». Ce programme qui devrait durer jusqu'à la fin du mandat de monsieur Kaboré se veut plus inclusif que les dispositifs précédents dans la mesure où il vise tous les enfants en âge d'aller à l'école ; scolarisés ou pas. En outre, l'objectif affiché est l'achat des denrées aux parents producteurs agricoles.

## UN BUDGET PUBLIC RELATIVEMENT IMPORTANT

**L**e programme d'alimentation scolaire burkinabè bénéficie de trois sources de financement majeures. L'État alloue suivant les années entre 18 et 20 milliards de FCFA aux cantines. Ce budget est complété par les appuis de partenaires étrangers. Il peut s'agir d'autres États au titre de l'Aide publique au développement, d'ONG ou encore d'organisations internationales. Par exemple en 2020, le Pam et le CRS ont subventionné 7 milliards de FCFA aux cantines burkinabè. L'argent de l'État et de ses partenaires est réparti dans les communes en fonction du nombre d'écoles primaires qu'elles comptent sur leur sol. Il sert principalement à l'achat de denrées. Les communes jouent également un rôle moteur dans le fonctionnement des cantines. Depuis l'arrêté de 2016, il revient aux mairies de développer des stratégies pour mobiliser des fonds complémentaires destinés à la mise en place d'infrastructures<sup>17</sup> et à l'achat de matériels dédiés à la restauration des écoliers. Il incombe également aux municipalités de rémunérer les cuisinières.

<sup>12</sup> Plan décennal de développement de l'éducation à la base (PDDEB, 2000/2009).

<sup>13</sup> Pendant la période de colonisation, les cantines scolaires existaient sous la forme de cantines autogérées par les parents et les collectivités locales.

<sup>14</sup> Montant ou quantité de la contribution variable d'une école à l'autre et en fonction du nombre d'enfants scolarisés.

<sup>15</sup> Le Burkina Faso compte 45 provinces. En 2016, l'ONG CRS mettait en œuvre des cantines scolaires dans deux régions (Bam et Sanmatenga), le Pam dans deux autres (Séno et du Soum) et l'État dans les quarante-et-une restantes.

<sup>16</sup> Le président Rock Marc Christian Kaboré a été au pouvoir du 29 décembre 2015 au 24 janvier 2022. L'initiative est toutefois toujours d'actualité en 2023. Il a été mis en place un « Secrétariat Permanent de l'Initiative Présidentielle » rattaché à la Primature.

<sup>17</sup> Magasin de stockage pour les vivres, cuisines, points d'eau.

L'initiative présidentielle lancée en juin 2021 est quant à elle cofinancée par l'État (52 %), les partenaires techniques et financiers (47 %) et les bénéficiaires (1 %). Le portefeuille de plus de 488 milliards de FCFA comprend des soutiens à la production des denrées.

## PARTICIPATION DEMANDEE

Les financements alloués par l'ensemble des acteurs restent très en deçà des besoins. Ils ne permettent de couvrir que trois mois de fonctionnement des cantines sur les neuf de l'année scolaire. En outre, les infrastructures mises à disposition des cantinières sont parfois très précaires. Parfois elles ne disposent que d'un abri pour cuisiner et dans la majorité des cas, la préparation des repas s'effectue à l'extérieur, malgré l'interdiction de cuisiner à l'air libre. De plus, il n'est pas rare que ces femmes soient finalement rémunérées par les parents que lorsqu'ils le peuvent. À défaut, les écoles recourent bénévolement aux femmes de la communauté bénéficiaire. Pour toutes ces raisons, la contribution des parents reste indispensable. Elle est présentée par les autorités du pays comme la meilleure solution pour compléter les efforts consentis par l'État, ses partenaires et les communes pour nourrir les écoliers. Aujourd'hui, quasiment toutes les écoles rurales sont dites endogènes et le fonctionnement est ainsi prolongé de deux mois chaque année. Elles rencontrent des difficultés, principalement sur le plan logistique. Les cantines autogérées peinent parfois à mobiliser les contributions des parents d'élèves, particulièrement dans les régions où les parents ont été accoutumés à une cantine entièrement gratuite. Les difficultés économiques rencontrées par les familles justifient également des défauts de participation. Dans certaines localités, le fait de ne pas verser sa contribution est sanctionné par l'exclusion des enfants de la cantine. Finalement, le modèle burkinabè peut être présenté comme participatif puisque les autorités comptent sur l'étroite collaboration des parents pour faire fonctionner les cantines.

## UNE FORTE VOLONTE POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT LOCAL

Les principaux produits acquis dans le cadre des cantines scolaires au Burkina sont des produits bruts : le riz, le niébé et l'huile végétale. De plus en plus de produits transformés s'y ajoutent. C'est le cas par exemple de l'attiéké séché fourni par l'Union nationale des transformatrices de manioc (membre de la Fédération Nationale des Industries Agro-Alimentaires et de Transformation du Burkina - FIAB) pour approvisionner certaines écoles de Ouagadougou, mais aussi dans le cadre de l'initiative présidentielle « Offrir à chaque enfant en âge scolaire, un repas par jour » ; ou encore de la semoule de maïs livrée par la structure « Commerce Général du Burkina (CGB) », elle aussi membre de la FIAB. Dans la commune de Bobo-Dioulasso, certaines écoles bénéficient de l'approvisionnement en produits laitiers dans le cadre d'une initiative du Gret et de la mairie.

Depuis 2016, l'achat des produits alimentaires destinés aux cantines est une compétence communale. Avec cette décentralisation, l'idée était d'aller vers un système de proximité, plus efficient dans l'acquisition et la dotation des écoles en vivres. L'autre objectif était d'offrir une opportunité aux producteurs et aux transformateurs locaux d'écouler leurs productions en créant une demande prévisible. D'ailleurs, un arrêté du Premier ministre paru en 2017 classe les cantines parmi les structures contraintes de s'approvisionner prioritairement en produits locaux. L'acquisition de denrées alimentaires directement auprès de groupements ou associations d'agriculteurs est d'ailleurs présentée comme une solution pour contourner certaines des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des cantines. Dans ce cadre, les communes sont autorisées à établir des conventions gré à gré avec les organisations de productions. C'est ainsi que l'Union nationale des producteurs de riz du Burkina (UNPRB) a pu fournir 31 828 tonnes de riz aux cantines entre 2016 à 2020.

La part des denrées issues des champs des petits producteurs servies dans les écoles reste modeste. À titre d'exemple, dans la région des Cascades, seulement 9 % du budget alloué aux cantines était reversé aux OP locales [chiffre 2019]. Les grandes entreprises et les grossistes importateurs ont tendance à monopoliser ces marchés grâce à leurs capacités financières et organisationnelles. En effet, en dépit de la volonté des pouvoirs publics d'approvisionner davantage en circuits courts, nombre de difficultés persistent et limitent la participation des OP. Il s'agit entre autres de la non maîtrise par les OP des principes de contractualisation

et des procédures de réponse aux appels d'offres, la faible connaissance qu'ont les mairies des capacités des OP, les difficultés d'accès à l'information pour les OP et les organisations d'appui (diffusions de appels d'offres dans des cercles restreints non connus/fréquentés par OP), les prix peu rémunérateurs proposés, des retards de paiements après exécution des marchés, les conflits d'intérêt du fait de la multiplicité des acteurs engagés (ou intéressés) dans les marchés institutionnels, les obligations fiscales. Les OP ne bénéficient d'aucun traitement préférentiel en termes de fiscalité, elles sont traitées comme des structures commerciales. Or, les procédures sont lourdes et nécessitent d'avoir une trésorerie importante<sup>18</sup>.

La Confédération Paysanne du Faso (CPF), en tant que faitière nationale des organisations paysannes et de producteurs du Faso, assure des fonctions de plaidoyer en vue de l'amélioration des conditions de participation des OP à l'approvisionnement des cantines. Un guide de gestion des cantines scolaires<sup>19</sup> a été élaboré en 2019 dans l'objectif, entre autres, de renforcer l'achat de produits locaux. La CPF travaille à convaincre l'État de prendre davantage de mesures pour faciliter la participation des organisations paysannes aux marchés institutionnels, parmi lesquels les cantines.

D'autres structures notamment des ONG accompagne également la CPF sur cette fonction en plus des initiatives de renforcement de capacités des producteurs en vue de l'accompagnement des OP et de leurs membres dans l'offre des produits de bonne qualité. Dans ce domaine, on retrouve des organisations telles que le Roppa, Rikolto, AHA, Fert, Oxfam, Aprossa – Afrique Verte etc.

En savoir plus sur les cantines scolaires et marchés institutionnels au Burkina Faso :

- Entretien avec Jacob Kiema de la Confédération paysanne du Faso, [Les Cascades : une région test pour ouvrir le marché des cantines](#), 2021
- Entretien avec Estelle Dandoy d'Acting for Life, [Organisations paysannes et marchés institutionnels au Burkina Faso](#), 2020
- Entretien avec Issouf Coulibaly du Gret, [Au Burkina Faso : du lait local dans les cantines scolaires endogènes](#), 2022
- Entretien avec Noufou Guira et Mathieu Sawadogo de Viim Baoré, [Paysans en premières lignes contre l'insécurité alimentaire](#), 2022.
- Entretien avec Rigobert Nassa, ancien maire de Sabcé, [Regard d'un élu local sur l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux](#), 2023
- Entretien avec Maïmouna Ouedraogo, UNPRB, [Au Burkina Faso : le riz local trouve sa place dans les cantines](#), 2023

<sup>18</sup> Pour plus de détails sur les freins, voir les entretiens de [Rigobert Nassa](#) (ancien maire de Sabcé) et de [Maïmouna Ouedraogo](#) (secrétaire permanente de l'Union nationale des producteurs de riz du Burkina Faso, UNPRB)

<sup>19</sup> Guide destiné à accompagner les acteurs de l'alimentation scolaire, dont les communes dans la gestion des cantines.

## AU SÉNÉGAL

# UNE PLURALITE D'ACTEURS IMPLIQUES MAIS UNE REDUCTION DU TAUX DE COUVERTURE

Les premières cantines sont le fait d'organisations étrangères (Pam, FAO et des ONG) et de l'État. Ce dernier se dote en mai 2009 d'une Division des cantines scolaires (Dcas). Il s'agit d'un organisme rattaché au ministère de l'Éducation nationale (Men) et dont la mission principale est la promotion du développement des cantines scolaires. Les activités de cette division portent entre autres sur la sensibilisation des membres du gouvernement, des parlementaires et des partenaires techniques et financiers à l'importance de l'alimentation scolaire. La Dcas<sup>20</sup> est également chargée d'assurer la planification, la coordination et le suivi-évaluation des programmes et des opérations en lien avec les cantines.

En 2012, le Sénégal adopte une politique d'alimentation scolaire qui reconnaît la restauration scolaire comme une opportunité pour la valorisation de la production locale. Malheureusement les financements, les outils techniques et la réglementation peinent à se mettre au service de cette politique. Le nombre d'écoles publiques bénéficiant d'un service de cantine se réduit. En 2011, 63 % des écoles publiques en milieu rural étaient dotées d'un tel service contre 12,6 % cinq années plus tard.

C'est dans ce contexte que le chef d'État, Macky Sall fait la promesse de mettre en œuvre un Programme présidentiel de cantines scolaires (PPCS). Ce programme national, inspiré par le modèle brésilien, doit être élaboré par le MEN avec la contribution du Pam. Il vise à atteindre 70 % des écoliers scolarisés dans le public contre 13 % en 2020. Le programme s'étend sur cinq ans dans les 14 régions du pays. En lien direct avec ce PPCS, et en réponse à la pandémie de la Covid-19, le MEN lance en mars 2021 des cantines dans 637 écoles situées en zones rurales et périurbaines défavorisées de sept régions. Cette initiative est soutenue par le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) et le Pam<sup>21</sup>. Elle illustre l'omniprésence des acteurs extranationaux dans l'alimentation scolaire. Par exemple, en 2021, le Pam intervient dans plus de 12 000 écoles, au profit de près de 237 000 enfants.

### Société civile et classe politique mobilisée

Parallèlement à la réduction du nombre d'écoles publiques bénéficiant d'un service de cantine, des mobilisations en faveur d'un financement adéquat et pérenne de l'alimentation scolaire au Sénégal se développent depuis plusieurs années.

Ainsi l'Institut panafricain pour la Citoyenneté, les Consommateurs et le Développement (Cicodev Afrique) est à l'initiative d'un consortium d'acteurs de l'alimentation scolaire locaux, nationaux et internationaux pour mener des plaidoyers auprès des décideurs et à la base. Le Groupe Multisectoriel de l'Alimentation et la Nutrition à l'Ecole (GMSANE) s'est formellement constitué en décembre 2021. Il s'est fixé comme objectif de « renforcer la coordination et la synergie entre les acteurs pour la pérennisation et le financement de l'alimentation scolaire au Sénégal », à travers la stimulation des achats institutionnels et locaux. Lors de l'atelier<sup>22</sup> national de lancement du GMSANE, le MEN a fait l'annonce du déblocage d'un milliard de FCFA supplémentaire en 2022 pour les cantines scolaires avec pour objectif d'aboutir à un programme national autonome d'alimentation scolaire basée sur la production locale.

D'autres acteurs sénégalais œuvrent aussi à l'amélioration de l'alimentation des écoliers. C'est le cas du Groupe des amis de l'alimentation scolaire au Sénégal<sup>23</sup> (GAASS) qui a vu le jour en 2019. Le collectif souhaite sensibiliser le public aux bienfaits de l'alimentation scolaire et soutenir les efforts déjà engagés à la

<sup>20</sup> Elle a conduit en 2016 un programme visant à couvrir un peu plus de 3 000 établissements scolaires avec l'appui du Pam.

<sup>21</sup> Initiative mise en place dans le cadre du Programme d'appui au développement de l'enseignement au Sénégal - Riposte et Résilience (Pades-RR). Le programme coûtera 3,8 milliards de FCFA.

<sup>22</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=TisaNUkuHIU&t=14s>

<sup>23</sup> Groupe informel composé de personnalités de la société civile et de la classe politique ainsi que d'universitaires soutenant les activités liées à l'alimentation scolaire.

faveur de la mise en œuvre d'un programme national dédié aux cantines. En outre, il entend convaincre l'État d'assurer un financement durable aux cantines tout en l'accompagnant dans son objectif de les démocratiser.

Dans la même direction, le Réseau des parlementaires pour l'alimentation scolaire et la modernisation des daaras<sup>24</sup> (Repas) a été créé au cours de l'été 2021. Ses membres souhaitent aussi militer pour « l'amélioration et la généralisation de l'alimentation dans les écoles », « le renforcement de son cadre politique et légal » et pour l'allocation de « financements durables et adéquats ». La constitution de ces mouvements se fait dans une période où le Sénégal connaît

## FAIBLESSE DES BUDGETS PUBLICS

Le rapport Saber<sup>25</sup> de 2014 estimait que 74 % des cantines scolaires au Sénégal fonctionnaient grâce aux financements du Pam. En pratique, des bons alimentaires sont transmis chaque mois aux chargés des cantines scolaires des Inspections de l'éducation et de la formation (IEF)<sup>26</sup> qui les distribuent ensuite aux écoles bénéficiant du programme du Pam. Leur valeur est estimée en fonction du nombre de jours de cantines pris en charge (par mois), du nombre d'élèves bénéficiaires et du coût de la ration journalière. Elle est cependant en diminution depuis 2014. Initialement un coupon journalier valait 120 FCFA/élève. En 2015/2017, ce même bon ne valait plus que 70 FCFA/j/élève<sup>27</sup>. Cette dévaluation témoigne de la réduction des fonds alloués par le Pam aux cantines scolaires du pays depuis 2014. Cela a sans doute contribué à l'augmentation de l'implication de l'État dans l'alimentation scolaire dont témoigne une étude du Pam<sup>28</sup>. Cet engagement s'est matérialisé par l'allocation de financements publics aux cantines.

Pour l'année 2015/2016, les écoles publiques devaient dédier une part de 16,2 % de leur dotation annuelle au fonctionnement des cantines. L'année scolaire qui a suivi, ce portefeuille qui devait être attribué à toutes les écoles est partagé en parts égales de 372 196 FCFA devant être allouées à 1 050 écoles. Malgré l'effort consenti par les pouvoirs publics, cette allocation présente plusieurs limites. D'abord, les écoles pouvant en bénéficier ne sont pas toujours au courant de leur éligibilité. Ensuite, l'absence de directives au niveau central empêche les IEF de distribuer cet argent aux établissements qui en font la demande. Enfin, lorsque les parents ont connaissance de l'existence de ces ressources, ils cessent de verser leur contribution pour le fonctionnement de la cantine. À cela il faut ajouter le fait que cette dotation n'est pas assez conséquente pour permettre la démocratisation de l'alimentation scolaire.

Face à cette insuffisance, la Division des cantines scolaires continue de recommander aux écoles d'affecter une part (16,4 %) de leur dotation annuelle aux cantines. Cette mesure n'étant pas obligatoire, aucun contrôle n'est effectué pour s'assurer que les établissements l'appliquent. Le fait que l'alimentation scolaire ne compte pas parmi les compétences des collectivités territoriales est un autre facteur limitant. Effectivement, les autorités locales peuvent difficilement avoir des lignes budgétaires dédiées. Elles sont toutefois à l'origine de petites dotations ponctuelles et peuvent solliciter la participation d'entreprises locales au titre de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). C'est par exemple le cas des communes de Rufisque ou encore de Dakar qui promeuvent des approches de politique alimentaire territoriale avec un focus sur les cantines scolaires approvisionnées en circuits courts. Toutefois, nombre de ces collectivités sont limitées dans leurs initiatives en raison de la faiblesse des budgets et/ou de l'absence de lignes spécifiques dédiées à ces activités.

*In fine* les programmes d'alimentation scolaire restent dépendants des financements étrangers. L'initiative lancée en mars 2021 par le MEN va bénéficier d'un financement de 552 millions de FCFA du Partenariat mondiale pour l'éducation.

<sup>24</sup> Écoles coraniques.

<sup>25</sup> Le *Systemic approach for better education result* est une initiative de la Banque mondiale visant à « évaluer les systèmes d'éducation par rapport aux normes mondiales [...] afin d'aider les pays à réformer leurs systèmes éducatifs ». Dans le cadre de Saber-alimentation scolaire, la Banque a recueilli, analysé et diffusé des informations sur l'alimentation scolaire dans le monde.

<sup>26</sup> L'IEF le service déconcentré au niveau départemental du ministère en charge de l'éducation.

<sup>27</sup> Un déjeuner coûte 104 FCFA et un petit déjeuner 40 FCFA. Le bon quotidien de 70 FCFA (cumulé sur la semaine) permet d'offrir à un écolier l'équivalent de deux déjeuners et trois petits déjeuners par semaine. Le bon quotidien de 120 FCFA permettait de financer cinq déjeuners et deux petits déjeuners.

<sup>28</sup> PAM (2018), *Évaluation décentralisée de la modalité transfert monétaire utilisée dans le programme de cantines scolaires appuyé par le PAM au Sénégal*. La croissance de cet engagement a été observée entre 2014 et 2017.

## PARTICIPATION DEMANDEE

**D**ans les différents modèles de fonctionnement des cantines scolaires, il faut noter le rôle majeur que jouent les communautés - populations locales, ainsi que les parents d'élèves. En effet, ces acteurs sont fortement sollicités pour contribuer et compléter les aliments de base fournis par PTF (Pam, ONG etc...). Ce sont par exemple ces communautés qui fournissent les autres produits (légumes, viande, etc.) qui ne sont pas dans le panier alimentaire des PTF. Elles sont également responsables de la préparation de la nourriture et de la distribution des repas aux enfants.

## MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES CANTINES SCOLAIRES

**P**lusieurs modèles de cantines co-existent. Les bons alimentaires constituent actuellement la principale modalité d'intervention du Pam au Sénégal. Au nombre des objectifs assignés à cette modalité figurent l'amélioration de la qualité des repas scolaires avec des produits nutritifs locaux ; la contribution au développement économique local ; et la facilitation du transfert des activités de restauration du Pam au gouvernement.

En cas d'éligibilité de l'établissement à un programme de cantine, c'est un Comité de gestion de l'école<sup>29</sup> (CGE) qui reçoit les ressources allouées par l'État et/ou le Pam. Il coordonne l'ensemble des activités des cantines, de l'achat des denrées à la préparation des repas. Par exemple, il reçoit les bons alimentaires par l'intermédiaire de l'Inspection de l'éducation et de la formation. Dès réception et sur la base des instructions et du panier alimentaire établis par le Pam (céréales, légumes secs, huile et sel), le CGE échange ces bons contre des produits alimentaires auprès de certains détaillants agréés qui, à leur tour, échangeront les mêmes bons auprès de certaines institutions financières qui disposent d'accord avec le Pam, pour être remboursés.

Notons que ce modèle de gestion peut présenter quelques limites. En effet, la possibilité d'économie d'échelle des achats en gros est réduite. Des dysfonctionnements au sein du CGE peuvent être à l'origine d'un service de moindre qualité, préjudiciable pour les écoliers. Aussi, un tel système complique le suivi et le contrôle des lieux de restauration.

Même si elles présentent leurs propres limites, les cuisines centrales mises en place par les ONG Grdr et Cicodev dans le département de Rufisque peuvent être vues comme une solution pour contourner certains des problèmes susmentionnés. Par ailleurs, grâce aux économies d'échelles possibles, les repas préparés dans ces cuisines sont plus abordables.

<sup>29</sup> Composé du personnel enseignant et administratif, d'élèves, de membres de la communauté où l'école est établie ou qu'elle polarise ainsi que de représentants d'organisations de la société civile actives dans la zone.



Niamde : cantinières dans une cuisine centrale du département de Rufisque © JB Russel / Grdr

## APPROVISIONNEMENT DES CANTINES SCOLAIRES

Les organisations internationales intervenant au Sénégal semblent soucieuses de faire le lien entre alimentation scolaire et production locale. En 2014, le rapport Saber de la Banque mondiale insistait sur la nécessité de lier les programmes des cantines aux productions locales. Parallèlement, dans les initiatives qu'il appuie depuis 2014, le Pam soutient la mise en place de jardins ou champs scolaires pour compléter les autres sources d'approvisionnement. Il encourage aussi les CGE à se procurer des produits locaux avec les bons alimentaires qu'il distribue. D'ailleurs, les CGE sont sensibilisés au consommer local mais rien ne les contraint à acheter des produits sénégalais. Dans les faits, peu de denrées acquises grâce aux coupons sont d'origine locale<sup>30</sup>. Finalement, le recours aux bons du Pam ne participe pas, comme attendu, à la stimulation de la production locale. Ils sont échangeables auprès de détaillants agréés par le Pam qui s'approvisionnent auprès de grossistes. Ces derniers se fournissent loin des bassins de consommation réduisant *de facto* les retombées sur l'agriculture locale.

Le cadre législatif sénégalais prévoit plusieurs mesures pour favoriser l'accès des petits producteurs aux marchés publics. Il autorise, entre autres, les CGE à s'approvisionner de gré à gré sur le marché s'ils effectuent des achats inférieurs à 3 millions de FCFA. Cette règle ne semble pas les inciter à se tourner vers les agriculteurs locaux puisque les produits importés restent importants dans les assiettes des écoliers. Dans le cadre du programme de la Dcas, des jardins scolaires avaient été mis en place dans plus d'une vingtaine de villages du Kaolack pour augmenter la part de produits locaux dans les repas.

Du côté des organisations de la société civile, les initiatives développées visent à expérimenter des modèles de cantines scolaires approvisionnées en circuits courts par les OP dans la perspective d'inspirer la politique nationale. Sur la période mai 2021 - juin 2022 par exemple, 57 écoles de 26 communes de 10 départements

<sup>30</sup> Sont issus de la production locale le sel iodé, les légumineuses, l'arachide. La proportion de riz local est variable en fonction des régions et de la qualité proposée par les détaillants.

du Sénégal ont pu bénéficier d'un dispositif d'alimentation scolaire dans le cadre du projet *Niamde*<sup>31</sup> mis en œuvre par le consortium Grdr, AVSF, Caritas, et Cicodev, avec un appui financier de l'AFD. Conçu pour répondre aux impacts socio-économiques de la pandémie de Covid-19, *Niamde* a permis à plus de 9 000 élèves, majoritairement scolarisés en primaire et issus de familles modestes, de consommer un repas (équilibré) à l'école, de 2 à 5 jours par semaine (hors période de vacances), moyennant, ou pas, un paiement en espèces ou en nature.

Dans le cadre de *Niamde*, différentes modalités d'approvisionnement sont expérimentées. Dans les départements de Kolda, Linguère et Ranérou par exemple, AVSF travaille à la mise en relations entre les écoles et les organisations de producteurs, en particulier des coopératives d'éleveurs et des mini-laiteries pour la fourniture de produits laitiers, et des groupements d'intérêt économique (GIE) de femmes qui approvisionnent les écoles en céréales locales et produits maraichers. Quant à Caritas, son travail<sup>32</sup> dans la région de Tambacounda a pour objectif de permettre aux écoles d'être autonomes dans leur approvisionnement en produits locaux, tout en améliorant la diversité nutritionnelle des repas offerts aux élèves. Pour ce faire, l'organisation mise sur l'appui à la mise en place de jardins et champs scolaires entretenus par les élèves et les enseignants ainsi que les parents d'élèves. Les produits issus de ces sites, où ne sont appliquées que des pratiques agroécologiques, sont directement utilisés pour la restauration des élèves dans les écoles. Les surplus de production sont commercialisés sur les marchés, et les recettes qui en découlent sont utilisés pour acheter d'autres produits comme la viande, le poisson le sucre ou encore le pain en vue d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas offerts aux enfants dans les écoles. Toujours dans cette logique d'autonomisation des écoles, les ONG Plan international et Counterpart appuient également le développement de champs communautaires pour l'approvisionnement de cantines scolaires en milieu rural.

En savoir plus sur les cantines scolaires et marchés institutionnels au Sénégal :

- Entretien avec Gwenaëlle de Jacquilot du Grdr, [Des cuisines au cœur du développement territorial](#), 2021
- Entretien avec El-Hadj Ndiaye de AVSF, [En Casamance, cantines en circuits courts en milieu rural](#), 2022
- Entretien avec Léon Sarr de Caritas Sénégal, [Vers des cantines scolaires autonomes](#), 2022

<sup>31</sup> *Niamde* signifie « manger » en langue pulaar. *Niamde* est un [projet d'appui à la résilience des systèmes alimentaires du Sénégal pour un relèvement social et économique post-covid](#)

<sup>32</sup> Les initiatives de Caritas Tambacounda en matière de cantines scolaires ont débuté depuis 2013 avec la mise en œuvre du Programme d'actions communautaires de soutien à la sécurité alimentaire » (Pacsa)



## AU TOGO

## LES DEBUTS DE L'ALIMENTATION SCOLAIRE AU TOGO

**A** la demande du ministère des Enseignements, le *Catholic relief service* (CRS) développe des cantines scolaires sur l'ensemble du territoire entre 1967 et 1990<sup>33</sup>. Le gouvernement ne s'implique cependant dans les programmes d'alimentation scolaire qu'au début des années 2000. Dès lors, il est soutenu par différents partenaires étrangers tels que le Pam, la Banque mondiale, l'Unicef ou encore le Pnud. En 2008, il lance un Programme de développement communautaire<sup>34</sup> (PDC, 2008/2016) avec un volet cantines scolaires pour les écoles situées en « zones sinistrées, [soumises] à la déperdition scolaire, à la disparité de genre ou à l'absence d'infrastructures adéquates ».

## UNE POLITIQUE NATIONALE AMBITIEUSE

**P**ar la suite, une Politique nationale d'alimentation scolaire (Pnas, 2014/2022), élaborée avec le Pam, est adoptée en 2013. Elle ambitionne de garantir l'accès à une alimentation suffisante et nutritive aux écoliers. Cette politique renvoie à la problématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle que l'on retrouve dans la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (Scape, 2013/2017) dont l'un des axes appuie la mise en place de cantines et de jardins scolaires. La question de l'alimentation scolaire se maintient dans l'agenda politique togolais les années qui suivent. Elle apparaît notamment dans le Plan national de développement (PND, 2018/2022) qui fait du développement des cantines un pilier de la protection sociale.

Le projet Filets sociaux et services de base (FSB, 2018/2021) prend la suite du PDC et poursuit le développement des cantines scolaires. À la fin de la deuxième année, les élèves de plus de 300 écoles avaient pu en bénéficier. L'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb) coordonne le programme, toujours avec l'appui de plusieurs institutions partenaires, dont le Pam.

Un tournant est marqué en juin 2020 grâce au vote, à l'unanimité, d'une loi relative à l'alimentation scolaire. Ce texte régit entre autres les conditions d'approvisionnement et de stockage des denrées, la responsabilité des différents acteurs et les sanctions en cas de détournement des ressources destinées aux cantines.

## MAIS UN BUDGET LARGEMENT INSUFFISANT AVEC LE RETRAIT DE LA BANQUE MONDIALE

**E**ntre 2008 et 2019 les programmes de cantines scolaires ont bénéficié de 19,7 milliards de FCFA. Sur cette somme, 13,7 milliards ont été alloués par la Banque mondiale et 6 milliards par l'État togolais. Le projet FSB, toujours en cours, jouit lui aussi d'un cofinancement de l'État et de la Banque mondiale. L'institution financière alloue aux cantines chaque année 1,5 milliard de FCFA et l'État 1 milliard. Cette somme est largement insuffisante, les écoles couvertes sont minoritaires. En 2020, la Banque s'est retirée du programme de restauration scolaire l'amputant d'un peu plus de la moitié de son budget. Après cela, la valeur d'un repas est passée de 165 à 125 FCFA. La participation financière du gouvernement est de 115 FCFA/repas/enfant.

L'effort financier consenti par l'État et les parents d'élèves (voir page suivante section *Participation demandée*) ne permet pas d'assurer aux enfants des repas équilibrés (protéines insuffisantes, absence de

<sup>33</sup> Le retour de l'ONG dans le domaine de l'alimentation scolaire se fera ensuite en 2019 avec le Projet Santé, Transformation et Apprentissage pour une Réussite Scolaire (STARS) mis en œuvre au profit de 66 661 élèves dans 138 écoles dans les Préfectures de Dankpen, Oti-sud et Kpendjal.

<sup>34</sup> La phase pilote du programme (PDC) s'est déroulée entre 2008 et 2013 et la seconde phase (PDC plus) entre 2014 et 2016. L'initiative vise à améliorer l'accès des populations pauvres aux infrastructures de base (écoles, centres de santé, assainissement etc.), à désenclaver des villages, à permettre aux populations de développer des activités rémunératrices et améliorer la sécurité alimentaire. Le programme a bénéficié d'un financement de la Banque mondiale s'élevant à 44,9 millions de dollars.

fruits, portions réduites). Le programme d'alimentation scolaire bénéficie par ailleurs de dons, d'appuis étrangers. C'est ainsi qu'il a reçu 600 tonnes de vivres en 2020 dans le cadre d'un programme d'aide initié par les États-Unis via l'ONG CRS. Dans le cadre de son projet STARS, l'ONG a pu mobiliser un financement de 20 millions USD, environ 11 milliards de FCFA auprès de l'USDA pour couvrir la période 2019-2024.

## PARTICIPATION DEMANDEE

Depuis l'arrêt du financement de la Banque mondiale, une contribution financière s'élevant à 10 FCFA est demandée aux parents. La collecte de cette participation est parfois compliquée dans les écoles où les parents ont de grosses difficultés financières et/ou ont connu des cantines entièrement gratuites par le passé. Elle peut ainsi être une source de conflit entre les parents tributaires et les non-tributaires. L'autre contrainte qui se pose est relative au fait que pour être éligible au financement de l'Etat, la contribution (estimée à environ 1 700 Fcfa/an/enfant), doit être versée en une seule fois par les parents pour chacun des élèves, en début d'année scolaire. Ainsi, la date de lancement des cantines en début d'année dépend du dynamisme de la communauté. Si elle parvient à réunir l'ensemble des contributions rapidement, la cantine peut démarrer dès la rentrée. Dans certaines localités, des modalités visant à faciliter le paiement de cette contribution sont mises en place grâce à la contribution de bienfaiteurs. Ces personnes avancent les frais en début d'année puis les parents remboursent progressivement durant l'année.

Acteurs de l'alimentation scolaire au Togo	Nombre d'écoles couvertes
Anadeb ( <i>gouvernement</i> )	906
CRS	202
ONG Chaîne de l'espoir	10
Kinomé	2
ONG APMRPD	1
Total	1 121

Tableau 1 : Acteurs de l'alimentation scolaire au Togo et nombre d'écoles couvertes (Anadeb)

## UN FONCTIONNEMENT PARTICULIER AU TOGO AVEC DES « MAMANS CANTINES »

Dans le cadre des PDC la préparation et la distribution des repas étaient assurées par des femmes issues de la localité appelées « mamans cantines ». Pour occuper ce poste, les cuisinières recevaient une formation sur la sécurité alimentaire, les normes d'hygiène et de qualité. Une fois en fonction, elles devaient toujours avoir un carnet de santé professionnel à jour<sup>35</sup>. Chaque cuisinière avait à sa charge 40 élèves et retenait une partie du prix des repas vendus pour se rémunérer. Ainsi, elle conservait 15 FCFA pour un déjeuner à 165 FCFA. La loi relative à l'alimentation scolaire de juin 2020 confirme ce principe des mamans cantines. Une cuisine est mise à leur disposition dans les écoles bénéficiant du programme. L'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb), qui coordonne les programmes de cantines depuis 2017, transfère les fonds alloués à l'alimentation scolaire aux ONG locales chargées de la mise en œuvre des cantines. Celles-ci les font ensuite parvenir aux comités de gestion des cantines des écoles bénéficiaires en fonction de l'effectif des élèves. À leur tour, ils reversent les fonds aux mamans cantines qui procèdent à l'achat des denrées. L'approvisionnement est effectué chaque semaine par les mamans cantines sur le marché local sur la base des menus définis avec les comités des parents d'élèves.

Dans le modèle togolais, il n'y a pas d'intervention des autorités locales dans la gestion de la restauration scolaire. Les cuisinières se rémunèrent avec les recettes des repas servis. A l'issue de chaque semaine,

<sup>35</sup> Carnet délivré tous les six mois.

elles perçoivent la somme des montants du nombre de repas servis. Ce montant fluctue de fait suivant l'assiduité des élèves. S'il y a beaucoup d'absents, l'essentiel de l'argent qu'elles récoltent leur permet seulement d'acheter les denrées pour la semaine suivante, sans qu'elles puissent se rémunérer. Ce cas de figure survient notamment lors des périodes de fêtes. Il faut également préciser que les mamans cantines utilisent une partie de leurs bénéfices pour acheter l'équipement indispensable au bon fonctionnement de la cantine : matériel nécessaire à la préparation et au service des repas comme la vaisselle par exemple. Par ailleurs, la hausse des prix généralisée impacte défavorablement les bénéfices qu'elles parviennent à tirer de cette activité.



Cantinières de l'école primaire de Kpedevikope © Chikomborero Gonese / Cfsi

Dans le cadre des initiatives de cantines développées par le CRS, les repas sont préparés par des mamans cantines mais elles reçoivent des provisions. Elles reçoivent une formation portant sur la préparation des mets à base de produits peu couramment consommés au Togo (lentilles, boulgour par exemple). Chacune d'elle cuisine pour 50 élèves. Bien que le temps passé à préparer les repas soit comptabilisé dans la contribution de la communauté au fonctionnement de la cantine, les cuisinières perçoivent une rémunération mensuelle de 7 000 FCFA.

## APPROVISIONNEMENT DES CANTINES SCOLAIRES

**D**epuis le lancement des PDC on retrouve dans les programmes d'alimentation scolaire togolais l'idée que les repas servis doivent être composés de produits locaux. Le recours aux denrées importées ne devrait être envisagé qu'en cas d'indisponibilité des produits locaux sur le marché. Cet impératif figure encore dans la loi de juin 2020. Elle précise que « 40 % des ressources financières alloués à chaque école [doivent être] utilisées à l'acquisition des denrées alimentaires directement auprès des producteurs agricoles locaux ». Les mamans cantines, qui sont chargées de l'approvisionnement, sont formées à l'utilisation des produits locaux. Malgré ces dispositions, les produits importés sont encore présents dans les assiettes des écoliers togolais. Cela peut être expliqué par des problèmes de disponibilité des

produits locaux, particulièrement sur les marchés urbains ou encore par les habitudes des mamans cantines qui préfèrent souvent se tourner vers des grossistes au détriment des producteurs. Aussi, les dons effectués en nature sont certainement en majorité composés de produits importés comme c'est le cas au Bénin. Enfin, aucun contrôle n'est effectué pour s'assurer que les cuisinières respectent les seuils imposés par la loi relative à l'alimentation. Actuellement, des réflexions sont en cours pour que les achats à destination des cantines soient groupés et davantage issus de circuits courts. Cette refonte ne devrait pas aboutir sur une centralisation des achats par l'Anadeb. L'approvisionnement resterait décentralisé mais pourrait être confié à un acteur unique au sein des communautés bénéficiaires des cantines. La mise en œuvre est compliquée car elle suppose que l'école dispose d'importantes capacités de stockage et que les Cogep aient cette compétence de gestion de l'approvisionnement et des stocks.

Aujourd'hui, la loi relative à l'alimentation scolaire qui impose que 40 % du budget alloué aux cantines soit dédié aux produits locaux ne s'applique qu'aux cantines gouvernementales. Les acteurs privés en présence sont donc libres d'utiliser 100 % de produits importés s'ils le souhaitent<sup>36</sup>. Les agents de l'Anadeb collaborent avec certains de ces acteurs avec l'ambition de les amener progressivement à tendre vers l'achat de produits locaux. L'harmonisation des pratiques entre les cantines de l'Etat et celles des autres acteurs facilitera la passation entre l'Anadeb et ces organisations au moment de leur départ. Dans le même temps, l'agence de l'Etat travaille avec le Pam pour mettre en place un programme d'alimentation scolaire intégré dans le cadre duquel seraient introduits dans les écoles des activités de maraîchage et d'élevage. L'idée est d'utiliser les produits issus de ces sites de production dans la préparation des repas. A ce jour, il y aurait 50 cantines expérimentales au Togo qui fonctionnent sur le modèle.

En savoir plus sur les cantines scolaires et marchés institutionnels au Togo :

- Entretien avec Nasser Lawani d'ETD, [Les « mamans cantines » : un nouveau débouché possible pour les paysans ? 2021](#)

<sup>36</sup> Par exemple pour les projets des ONG américaines financés par le USDA (département de l'Agriculture des EUA) dans le cadre du *McGovern-Dole International Food for Education and Child Nutrition Program* (IFEP), il est obligatoire d'utiliser une majorité des vivres en provenance des USA. Un plaidoyer à l'endroit du gouvernement américain est en cours de construction.

## EN CONCLUSION

---

La réalisation de cet état des lieux a mis au jour les différences de financement des programmes d'alimentation scolaire par les gouvernements des pays observés. Les budgets alloués et les modalités de mise en œuvre des cantines scolaires sont variés. Cependant, il est possible de relever des similitudes, notamment dans le regain d'intérêt des décideurs suite à la crise Covid, mais également dans la gestion des cantines. La tendance semble être à la centralisation puisque seul le gouvernement burkinabè a délégué cette tâche aux communes. Par ailleurs, la contribution des parents semble être indispensable au bon fonctionnement des cantines. Ces participations restent néanmoins difficiles à collecter et sont souvent en deçà des attentes précarisant ainsi l'accès de certains écoliers à l'alimentation. Dans une perspective de plus long terme, la vision de l'alimentation scolaire comme un outil de développement local assurant des débouchés aux agriculteurs fait aujourd'hui l'unanimité. Dans ce sens, les décideurs des quatre pays tentent de développer et renforcer les liens entre alimentation scolaire et production locale. Cela passe par la mise en place de seuils obligatoires, de mesures incitatives ou plus simplement par la formulation de recommandations pour pousser les acteurs des cantines scolaires à se tourner vers les produits nationaux. Les organisations internationales, telles que le Pam, qui œuvrent pour l'alimentation scolaire affichent elles aussi une volonté de soutenir le « consommer local » sans résultats significatifs. A ce jour, beaucoup de mesures ont été prises pour favoriser les achats locaux mais elles peinent à être mises en œuvre. Ces difficultés traduisent plus généralement celles que rencontrent les petits producteurs et leurs organisations à s'insérer dans les marchés publics. Trois principaux freins peuvent être mentionnés. D'abord les procédures d'accès et les demandes (en termes de quantités ou de délais) se révèlent souvent hors de portée pour les acteurs de l'offre. Ensuite, les délais de paiement pratiqués par les commandeurs publics sont impraticables pour les petits producteurs. Enfin, la question de la qualité est une problématique importante

*In fine*, la question de l'alimentation scolaire est à la croisée de thématiques importantes telles que la sécurité alimentaire et le développement territorial. C'est à ce titre que de nombreux acteurs de la société civile d'Afrique de l'Ouest luttent pour obtenir des lois garantissant le développement des cantines avec des approvisionnements locaux.

## RÉFÉRENCES

### SOURCES JURIDIQUES

#### SÉNÉGAL

Ministère de l'Éducation nationale (2015), « Arrêté ministériel n° 1383 en date du 30 janvier 2015 portant application du décret n° 2014-904 du 23 juillet 2014 relatif à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Comités de Gestion d'École (CGE) et des Unions de Comités de Gestion d'École (UCGE) », *Journal officiel de la république du Sénégal*, pp. 3. Consulté sur : <http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article10349>

#### TOGO

Assemblée nationale (2020), « Loi relative à l'alimentation scolaire », *Journal officiel de la république togolaise*, pp. 6. Consulté sur : <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/tog197390.pdf>

### RAPPORTS ET LITTÉRATURE GRISE

#### BÉNIN

Ficini C., Atchabi F., Ogouniyi E., Atchikpa M., Thoreux M., (2022), Évaluation décentralisée conjointe finale du Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré (PNASI) au Bénin - 2017 à 2021, Pam, pp.187. Consulté sur : [https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000141891/download/?\\_ga=2.85447321.165894021.1660658481-1757917395.1647961238](https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000141891/download/?_ga=2.85447321.165894021.1660658481-1757917395.1647961238)

Abitor K., Akologbo G., Lawani N, (2021), Étude de faisabilité de l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux au Togo et au Bénin, AFL, ETD, pp. 56. Consulté sur : <https://acting-for-life.org/approvisionnement-cantines-scolaires-en-produits-locaux/>

Bichard A., Cossu M., Ogouniyi Adimi E., Thoreux M., (2019), Évaluations conjointe à mi-parcours du Programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI), Pam, pp. 198. Consulté sur : <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000112478/download/>

Sexton D. (2019), Étude sur l'offre et la demande de produits agricoles locaux sur les marchés institutionnels au Togo et au Bénin, AFL, GIC, Oadel, pp. 89. Consulté sur : <https://acting-for-life.org/app/uploads/%C3%89tude-March%C3%A9s-institutionnels-Togo-et-B%C3%A9nin.pdf>

#### BURKINA FASO

AFL, Soutenir la commande publique de produits agricoles dans la région des Cascades au Burkina Faso, pp. 5. Consulté sur : <https://acting-for-life.org/app/uploads/Plaquelette-V5-AMIAGRI.pdf>

Ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation (dir.) (2017), Guide de gestion des cantines scolaires à l'usage des communes du Burkina Faso, pp. 17. Consulté sur : [http://www.csfef.org/wp-content/uploads/2017/04/guide\\_cantine\\_du\\_28\\_mars\\_VF\\_DAMSSE\\_publi%C3%A91.pdf](http://www.csfef.org/wp-content/uploads/2017/04/guide_cantine_du_28_mars_VF_DAMSSE_publi%C3%A91.pdf)

Sanchez Garrido E., Suarez Sanchez I. (2015), Protection sociale et sécurité alimentaire au Burkina Faso. Les cantines scolaires, Rapports de recherche Oxfam, pp. 46. Consulté sur : <http://aprossabf.s3.amazonaws.com/rr-food-security-burkina-faso-school-canteens-070415-fr.pdf>

Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire, (2019), Cantines endogènes à l'école primaire. Consulté sur : [https://www.food-security.net/wp-content/uploads/2021/05/BURKINA-BPR\\_02\\_cantines-endogenes\\_FR.pdf](https://www.food-security.net/wp-content/uploads/2021/05/BURKINA-BPR_02_cantines-endogenes_FR.pdf)

Sexton D. (2018), Étude sur l'offre et la demande de produits agricoles locaux en vue d'un passage à l'échelle de la commande institutionnelle au Burkina Faso, AFL, pp. 38. Consulté sur : <https://www.alimenterre.org/etude-sur-les-produits-agricoles-locaux-en-vue-d-un-passage-a-l-echelle-de-la-commande>

#### SÉNÉGAL

Grdr (2022), Effets socio-économiques d'un dispositif d'alimentation scolaire approvisionné en circuits courts - Retour d'une expérience conduite dans 10 départements du Sénégal, pp. 16. Consulté sur : [https://www.grdr.org/IMG/pdf/etude\\_d\\_impact\\_grdr\\_181122.pdf](https://www.grdr.org/IMG/pdf/etude_d_impact_grdr_181122.pdf)

Richard A, Ngom M., Thoreux M., Watt A., Leturque H. (2018), Évaluation décentralisée de la modalité transfert monétaire utilisée dans le programme de cantines scolaires appuyé par le Pam au Sénégal, Pam, pp. 153. Consulté sur : [https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000074400/download/?\\_ga=2.104638087.648322212.1594623880-59013598.1590585079](https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000074400/download/?_ga=2.104638087.648322212.1594623880-59013598.1590585079)

Division des cantines scolaires, Ministère de l'enseignement périscolaire, de l'élémentaire, du moyen secondaire, et des langues nationales, Programme de développement de l'éducation et de la formation (2011), Guide de mise en place et de gestion de cantines scolaires, pp. 84. Consulté sur : [https://mediatheque.agencemicroprojets.org/wp-content/uploads/Publications-National\\_Feeding\\_Guide\\_Senegal-details-1.pdf](https://mediatheque.agencemicroprojets.org/wp-content/uploads/Publications-National_Feeding_Guide_Senegal-details-1.pdf)

Global partnership for education (2021), « Lancement du programme de cantines scolaires dans le cadre du financement du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) au Sénégal ». Consulté sur : <https://www.globalpartnership.org/fr/news/lancement-du-programme-de-cantines-scolaires-dans-le-cadre-du-financement-du-partenariat>

Swensson L. F. J. (2020), Harmonisation des règles et des pratiques de passation des marchés publics pour la mise en œuvre des initiatives d'alimentation scolaire liées à la production locale : le cas du Sénégal, FAO, pp. 50. Consulté sur : <http://www.fao.org/3/cb1204fr/cb1204fr.pdf>

#### TOGO

Abitor K., Akologbo G., Lawani N, (2021), Étude de faisabilité de l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux au Togo et au Bénin, AFL, ETD, pp. 56. Consulté sur : <https://acting-for-life.org/approvisionnement-cantines-scolaires-en-produits-locaux/>

La Banque mondiale (2011), Au Togo, le Projet de Développement Communautaire améliore les conditions de vie des milliers de personnes. Consulté sur : <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2011/03/18/community-development-project-improves-living-conditions-for-thousands-in-togo>

Sexton D. (2019), Étude sur l'offre et la demande de produits agricoles locaux sur les marchés institutionnels au Togo et au Bénin, AFL, GIC, Oadel, pp. 89. Consulté sur : <https://acting-for-life.org/app/uploads/%C3%89tude-March%C3%A9s-institutionnels-Togo-et-B%C3%A9nin.pdf>

## ARTICLES DE PRESSE

### BÉNIN

African initiatives group Benin (2021), « Impact des cantines scolaire au Bénin : “La cantine nous sauve” s'adresse une écolière au représentant résident du Pam », sur Aigbenin. Consulté sur : <https://aigbenin.com/2021/02/19/impact-des-cantines-scolaire-au-benin-la-cantine-nous-sauve-sadresse-une-ecoliere-au-representant-resident-du-pam/>

Dikpe S. (2020), « Bénin – Cantines scolaires : l'impact sur l'économie locale souligné par le Pam, dans *Koriactu*. Consulté sur : <https://koriactu.com/benin-cantines-scolaires-limpact-sur-leconomie-locale-souligne-par-le-pam/>

Fatongninougbo J. (2021), « Cantine scolaire au Bénin : Le Pam offre aux petits producteurs l'opportunité de faire partie des fournisseurs locaux de vivres », dans *La presse du jour*. Consulté sur : <https://quotidienlapressedujour.com/cantine-scolaire-au-benin/>

La nouvelle tribune (2021), « Cantines scolaires dans le Borgou : les difficultés d'un programme salubre », dans *La nouvelle tribune*. Consulté sur : <https://lanouvelletribune.info/2021/02/enquete-cantines-scolaires-dans-le-borgou-les-difficultes-dun-programme-salubre/>

### BURKINA FASO

Agence d'information du Burkina (2021), Burkina : « L'initiative au moins un repas équilibré par jour concerne tous les enfants (ministre) », sur *MSN*. Consulté sur : <https://www.msn.com/fr-xl/afrique-de-l-ouest/burkina-faso-actualite/burkina-linitiative-au-moins-un-repas-%C3%A9quilibr%C3%A9-par-jour-concerne-tous-les-enfants-ministre/ar-AAN1S7E>

Kinda I. (2020), « Transfert des ressources : Le ministère de l'éducation nationale fait le bilan à Bobo », dans *Burkina24*. Consulté sur : <https://www.burkina24.com/2020/10/23/transfert-des-ressources-le-ministere-de-leducation-nationale-fait-le-bilan-a-bobo/>

Rédaction B24 (2021), « Burkina Faso : L'État met en place un projet pour la nutrition des enfants à l'école », dans *Burkina24*. Consulté sur, <https://www.burkina24.com/2021/06/16/burkina-faso-letat-met-en-place-un-projet-pour-la-nutrition-des-enfants-a-lecole/>

WakatSéra (2019), « Cantine scolaire au Burkina Faso : évolution d'une politique à la croisée des chemins », dans *WakatSéra*. Consulté sur : <https://www.wakatsera.com/cantine-scolaire-au-burkina-faso-evolution-dune-politique-a-la-croisee-des-chemins/>

## SÉNÉGAL

Agence de presse sénégalaise (2021), « Des parlementaires lancent un réseau pour l'alimentation et la modernisation des daaras », dans Agence de presse sénégalaise. Consulté sur : <http://www.aps.sn/actualites/societe/education/article/naissance-d-un-reseau-des-parlementaires-pour-l-alimentation-et-la-modernisation-des-daaras>

Commodafrica (2016), « La création de cantines scolaires profite-t-elle à l'agriculture locale au Sénégal ? », dans *Commodafrica*. Consulté sur : <http://www.commodafrica.com/27-01-2016-la-creation-de-cantines-scolaires-profite-t-elle-lagriculture-locale-au-senegal>

Intelligences.info (2019), « Des personnalités s'engagent pour l'alimentation scolaire », dans *Intelligences.info*. Consulté sur : <https://intelligences.info/article-11996-des-personnalits-s-engagent-pour-l-alimentation-scolaire.html>

La vie sénégalaise (2019), « Education Sénégalaise : Le Pam vante les bienfaits des cantines scolaires », dans *La vie sénégalaise*. Consulté sur : <https://laviesenegalaise.com/education-senegalaise-le-pam-vante-les-bienfaits-des-cantines-scolaires/>

Ndarinfo, (2018), « Cantines scolaires : Counterpart évalue ses interventions à Dagana, Saint-Louis et Podor », dans Ndarinfo. Consulté sur : [https://www.ndarinfo.com/Cantines-scolaires-Counterpart-evalue-ses-interventions-a-Dagana-Saint-Louis-et-Podor\\_a20693.html](https://www.ndarinfo.com/Cantines-scolaires-Counterpart-evalue-ses-interventions-a-Dagana-Saint-Louis-et-Podor_a20693.html)

## TOGO

Akoda S. (2019), « Togo : de 2008 à ce jour, l'alimentation scolaire a coûté près de 20 milliards FCFA », dans *Togo first*. Consulté sur : <https://www.togofirst.com/fr/social/2607-3597-togo-de-2008-a-ce-jour-l-alimentation-scolaire-a-coute-pres-de-20-milliards-fcfa>

Liang C. (2014), « Togo : un programme de cantine scolaire pour améliorer la santé des enfants défavorisés », dans *French China*. Consulté sur : [http://french.china.org.cn/foreign/txt/2014-04/24/content\\_32189385.htm](http://french.china.org.cn/foreign/txt/2014-04/24/content_32189385.htm)

Ma nation Togo (2014), « Cantines scolaires : un programme ambitieux pour lutter contre la déperdition scolaire », dans Ma nation Togo. Consulté sur : <https://manationtogo.com/cantines-scolaires-un-programme-ambitieux-pour-lutter-contre-la-deperdition-scolaire/>

République togolaise (2021), « Filets sociaux de base : à un an du terme, 23 milliards FCFA décaissés », dans *République togolaise*. Consulté sur <https://www.republiquetogolaise.com/social/2801-5089-filets-sociaux-de-base-a-un-an-du-terme-23-milliards-fcfa-decaisses>

Souleyman B. (2020), « Togo : les cantines scolaires deviennent une institution ! », dans *Full-news.info*. Consulté sur : <https://full-news.info/togo-cantines-scolaires-deviennent-institution/>

Togo first (2020), « Togo : les USA appuient le programme des cantines scolaires », dans *Togo first*, Consulté sur : <https://www.togofirst.com/fr/education/2910-6611-togo-les-usa-appuient-le-programme-des-cantines-scolaires>

## VIDEOS

### SÉNÉGAL

Lifcom company (2021), « Le Pam accompagne l'État du Sénégal dans sa lutte contre la sous-alimentation en milieu scolaire ». Consulté sur : [https://www.youtube.com/watch?v=DDVwUM7\\_z5A](https://www.youtube.com/watch?v=DDVwUM7_z5A)



Ndarinfo (2020), « Projet intégré d'alimentation et de nutrition à l'école : un « bilan satisfait » au premier trimestre ». Consulté sur : [https://www.ndarinfo.com/Projet-integre-d-alimentation-et-de-nutrition-a-l-ecole-un-bilan-satisfait-au-premier-trimestre-video\\_a27754.html](https://www.ndarinfo.com/Projet-integre-d-alimentation-et-de-nutrition-a-l-ecole-un-bilan-satisfait-au-premier-trimestre-video_a27754.html)

## ENTRETIENS

De Jacquilot G. (2021), *Des cuisines au cœur du développement territorial ?*, GRDR, Sénégal. Consultable sur <https://www.alimenterre.org/des-cuisines-au-coeur-du-developpement-territorial>

Dekoun S., Dossou R. (2021), GIC, Bénin

Kiema J. (2021), *Accompagner les organisations paysannes vers les marchés institutionnels*, CPF, Burkina Faso. Consultable sur <https://www.alimenterre.org/les-cascades-une-region-test-pour-ouvrir-le-marche-des-cantines>

Lawani N. (2021), *Les « mamans cantines », un nouveau débouché possible pour les paysans*, ETD, Togo. Consultable sur <https://www.alimenterre.org/les-mamans-cantines-un-nouveau-debouche-possible-pour-les-paysans>

Ndoye K. (2021)\*, Cicodev, Sénégal



Le présent document bénéficie du soutien de l'Agence Française de Développement (AFD) mais les opinions exprimées sont celles du CFSI et ne représentent pas nécessairement celles de l'AFD.